



Appartement en indivision

Par **Rémi60**, le **16/01/2020** à **21:49**

Mesdames , Messieurs, bonjour.

Nous sommes 3 propriétaires d'un appartement en indivision. L'un de nous veut vendre . La personne qui veut vendre peut-il obliger les 2 autres à vendre ? Est-ce que deux pour la vente contre un (plus de 50% des propriétaires) peut obliger le troisième à vendre ? Ou faudrait il que les trois parties soient d'accord pour vendre ?

merci d'avance

Par **youris**, le **17/01/2020** à **10:00**

bonjour,

pour vendre un bien en indivision, il faut en principe l'accord de tous les indivisaires.

en cas de refus de vendre d'un indivisaire, il faudra demander au tribunal l'autorisation de vendre malgré le refus d'un indivisaire.

voir ce lien: <https://www.notretemps.com/droit/actualites-droit/licitation-indivision-desaccord-vente-encheres,i191477>

vous pouvez consulter un avocat qui sera nécessaire pour la procédure.

salutations